



# 5 AGENTS POUR RECENSER LES MILLAVOIS, DU 15 JANVIER AU 21 FÉVRIER

Le recensement de 8% des logements, c'est-à-dire de 1060 logements, a lieu à Millau du 15 janvier au 21 février 2026. Le recensement, opération nationale, est réalisé par 5 agents recenseurs. Si vous êtes concernés, vous serez prévenu par courrier. Attention, le recensement est obligatoire.

C'est un outil très important pour adapter les politiques publiques à la population.

Publié le 15 janvier 2026

A partir du jeudi 15 janvier, 5 agents recenseurs vont silloner la ville pour la campagne de recensement 2026. Chaque année, l'INSEE (l'institut national de la statistique et des études économiques), en partenariat avec la Ville de Millau, recense une partie de la population, 8% des logements, soient 1060 logements cette année, et recense ainsi 40% des logements en 5 ans.

Si votre logement est concerné, vous serez prévenu par une affichette dans votre immeuble ou dans votre boîte aux lettres. Le recensement est réalisé par 5 agents recenseurs. Ces agents sont mandatés au nom de l'INSEE, ils ont un devoir de confidentialité. Le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) présente les finalités du recensement de la population au grand public. Ces agents vous laisseront un document avec un code, et il sera possible de réaliser le recensement en ligne. Vous pouvez également le remplir au format papier et les agents peuvent vous y aider.

**Attention, le recensement n'est pas une possibilité ou un service facultatif, il est obligatoire**



## QU'EST-CE QUE LE RECENSEMENT ?



L'Insee organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité. Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes...) et les logements. Les recensements facilitent les comparaisons avec nos voisins européens et tous les autres pays. Ils permettent de comprendre les évolutions démographiques passées de chaque territoire et de nous projeter dans l'avenir.

**Les 5 agents recenseurs de Millau : Alain Alibert, Simon Marguerite, Sylvie Garric, Stéphanie Velozzi et Mirella Codomié.**

## Les secteurs des agents recenseurs

- Alain ALIBERT : Gambetta, Cantarane, Centre Ancien avec notamment les rues autour des Places des Halles, Foch, Emma Calvé/Consuls, Boulevard Sadi-Carnot.
- Mirella CODOMIÉ : Puits de Calès, Naulas, Croix-Vieille/Massenet, Les Aumières, Gandalou, Cartayre, Combécalde, Zone d'activité Millau-Sud, Soulobres.
- Sylvie GARRIC : Jaurès, Cureplat, Embarry, Choisy, Route du Causse Noir et Avenue du Languedoc, Graufesenque, Massebiau
- Simon MARGUERITE : République avec les rues Alsace-Lorraine, du Barry, de la Liberté, Beauregard, Malhourtet, rue Louis Blanc/Quai de la Tannerie
- Stéphanie VELLOZZI : Louga, Monplaisir, Viastels, Cartayre, Ladoux, secteur du Parc de la Victoire, Bellugues, Saint-Germain

## À QUOI SERT LE RECENSEMENT DE LA POPULATION ?

Les résultats du recensement constituent une aide essentielle pour la prise de décision en matière de politiques publiques. Il permet de :

- **Connaître la population française et de chaque commune:** le recensement permet d'estimer combien de personnes vivent en France et d'établir la population de référence de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population, en particulier son état civil (sex, date et lieu de naissance, nationalité(s), situation conjugale), sa scolarité en cours, son lieu de résidence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, le lieu de naissance de ses parents, ses éventuelles limitations d'activités à cause d'un problème de santé, son diplôme le plus élevé obtenu, son lieu de travail, son mode de déplacement domicile-travail, sa pratique du télétravail, sa situation professionnelle et sa profession le cas échéant.  
Le site de l'INSEE  
[publie des résultats statistiques ↗](#)  
suite aux recensements.
- **Définir les moyens de fonctionnement des communes:** de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement) repose en grande partie sur la population totale des communes. Par ailleurs, plus de 350 textes réglementaires font référence aux chiffres de population, dans de nombreux domaines : nombre d'élus au conseil municipal, détermination du mode de scrutin, nombre de pharmacies, réglementation sur l'hébergement d'urgence, etc.
- **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité :** la connaissance de ces statistiques est aussi un des éléments qui permettent de préparer les décisions publiques, notamment toutes celles relatives aux équipements collectifs nécessaires (logements, petite enfance, personnes âgées, moyens de transports...).

# ICI JE RÉPONDS AU QUESTIONNAIRE :



## VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de  
8h à 12h et de 13h30 à 17h30